

État biologique des masses d'eau de surface

Dernière mise à jour : 29 juin 2020

 Etat défavorable et évaluation de la tendance non réalisable

La directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE  impose aux États membres l'atteinte du bon état des masses d'eau^[1]. L'état des masses d'eau  est déterminé sur base de l'évaluation de l'état chimique d'une part et de l'état écologique d'autre part, lequel est évalué sur base des paramètres hydromorphologiques , physico-chimiques^[2] et biologiques.

L'état biologique des masses d'eau de surface est évalué sur base de la composition en espèces et de l'abondance des populations de différents groupes indicateurs. En Wallonie, le réseau de contrôle de l'état biologique des masses d'eau de surface s'appuie sur quatre groupes indicateurs : les diatomées benthiques (microalgues attachées au fond des cours d'eau), les macrophytes (plantes supérieures), les macroinvertébrés benthiques (insectes, mollusques, vers...) et les poissons. Les indices correspondants sont l'indice de polluosensibilité spécifique (IPS) pour les diatomées, l'indice biologique macrophytique en rivière (IBMR) pour les macrophytes, l'indice biologique global normalisé (IBGN) pour les macroinvertébrés et l'indice biotique d'intégrité piscicole (IBIP) pour les poissons.

Habituel clivage entre le nord et le sud du sillon Sambre-et-Meuse

Sur base des résultats acquis jusque fin 2018^[3], l'état biologique global était considéré comme bon à très bon pour près de la moitié des masses d'eau de surface (171 masses d'eau sur le total des 352^[4]). Ce constat est identique au bilan effectué pour la période 2009 - 2015^[5] au terme de laquelle 171 masses d'eau sur 354 étaient en bon ou très bon état biologique. Les masses d'eau en moins bon état se situent principalement au nord du sillon Sambre-et-Meuse (bassin de l'Escaut, nord des sous-bassins de la Sambre et de la Meuse aval) où la toute grande majorité d'entre elles était dans un état moyen à mauvais en raison d'une plus forte artificialisation du territoire^[6], de la présence d'industries  et de cultures intensives  ^[7]. Les faibles débits  de certains cours d'eau renforcent les impacts négatifs des rejets d'eaux usées. Par ailleurs, de nombreux cours d'eau sont en grande partie canalisés ou modifiés , fragmentés par des obstacles  ou impactés par la présence d'espèces exotiques envahissantes , ce qui engendre une banalisation des habitats et une perte de biodiversité et affecte la distribution des communautés animales et végétales.

Sensibilité variable des groupes indicateurs

Fin 2018, sur l'ensemble des 352 masses d'eau de surface, le nombre de masses d'eau pour lesquelles l'état était considéré comme bon ou très bon était de 258 pour les diatomées (73 %), 213 pour les macrophytes (61 %), 174 pour les macroinvertébrés (49 %) et 152 pour les poissons (43 %). En ce qui concerne les macrophytes et les poissons, la proportion de masses d'eau pour lesquelles l'état était indéterminé était plus importante (respectivement 29 % et 42 %, contre 5 % pour les diatomées et 9 % pour les macroinvertébrés), en raison notamment d'aspects méthodologiques :

- Les diatomées et les macroinvertébrés sont les groupes indicateurs utilisés en première ligne. Dans la pratique, ils font l'objet d'inventaires sur un nombre plus important de sites de contrôle, par comparaison avec les deux autres groupes indicateurs. Si l'état d'un site de contrôle est considéré comme mauvais sur base de l'un des groupes diatomées et macroinvertébrés, il est considéré comme inutile de procéder à des inventaires pour les autres groupes indicateurs ;
- En ce qui concerne les poissons, les protocoles d'inventaire sont techniquement plus contraignants (pêche électrique) et donc mis en œuvre sur un nombre plus restreint de sites ;
- En ce qui concerne les macrophytes, ils ne sont pas évalués dans les masses d'eau fortement modifiées (64 masses d'eau) ni dans les masses d'eau artificielles (16 masses d'eau) où le fond et les berges sont jugés trop homogènes pour permettre leur développement.

Progresser vers le bon état

Malgré la diminution de certaines pollutions (ponctuelles et diffuses)^[8], l'augmentation du taux d'épuration des eaux usées^[9] et la restauration écologique de certains cours d'eau, les écosystèmes ne se rétablissent que lentement. La mise en œuvre^[10] des mesures prévues dans les deuxièmes Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH) 2016 - 2021^[11] et dans les troisièmes PGDH 2022 - 2027 (en cours d'élaboration^[12]) devrait permettre une amélioration progressive vers le bon état exigé par la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE [↗](#) à l'échéance ultime de 2027. En outre, l'adoption du décret du 04/10/2018 modifiant divers textes, en ce qui concerne les cours d'eau [↗](#), devrait permettre d'instaurer un cadre juridique global et transversal de la gestion des cours d'eau. Celle-ci doit désormais concilier leurs fonctions hydraulique, écologique, économique et socio-culturelle.

[1] La masse d'eau est l'unité spatiale utilisée pour l'évaluation de l'état des milieux aquatiques au niveau européen. Le concept de masse d'eau de surface est défini dans la directive-cadre sur l'eau comme une partie distincte et significative des eaux de surface (lac, réservoir, rivière, fleuve, canal, partie de rivière, de fleuve ou de canal p. ex.). Une masse d'eau peut comprendre plusieurs stations de mesure.

[2] Voir les fiches d'indicateurs "Eutrophisation des cours d'eau" [↗](#), "Teneurs en matières azotées dans les cours d'eau" [↗](#), "Teneurs en polluants organiques dans les cours d'eau" [↗](#) et "Micropolluants dans les eaux de surface" [↗](#)

[3] Soit à la moitié de la période concernée par les deuxièmes Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH 2, 2016 - 2021)

[4] Depuis fin 2017, 352 masses d'eau de surface sont référencées au lieu de 354 (2 masses d'eau sont à présent comptabilisées avec la masse d'eau voisine).

[5] Période concernée par les premiers Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH 1, 2009 - 2015)

[6] Voir les fiches d'indicateurs "Principales utilisations du territoire" [↗](#) et "Artificialisation du territoire" [↗](#)

[7] Voir également la fiche d'indicateurs "Charges polluantes déversées dans les cours d'eau" [↗](#)

[8] Voir les fiches d'indicateurs "Charges polluantes déversées dans les cours d'eau" [↗](#) et "Programme de gestion durable de l'azote en agriculture" [↗](#)

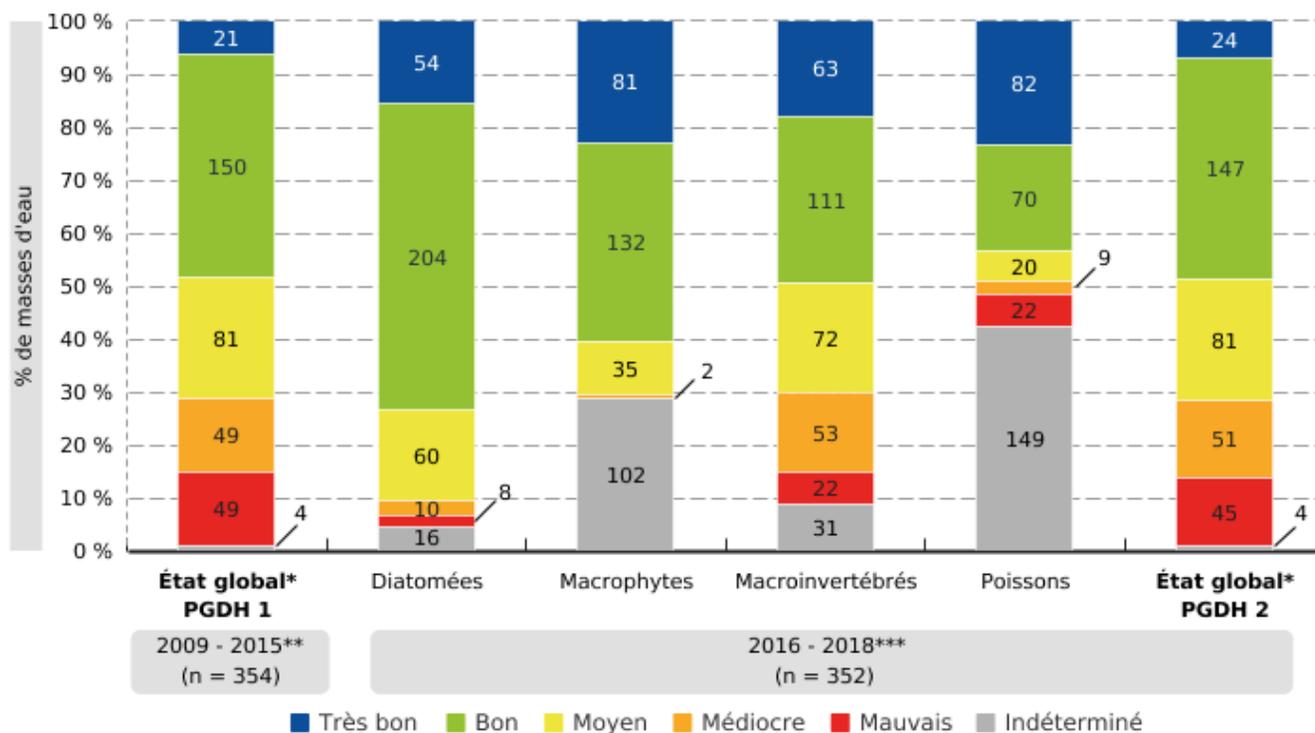
[9] Voir les fiches d'indicateurs "Collecte et traitement des eaux urbaines résiduaires" [↗](#), "Taux d'équipement en stations d'épuration collectives" [↗](#) et "Assainissement autonome des eaux usées" [↗](#)

[10] Dans le cadre d'autres plans et programmes (programmes agro-environnementaux [↗](#) p. ex.)

[11] Voir les PGDH 2016 - 2021 [↗](#) et la fiche d'indicateurs qui y est consacrée [↗](#)

[12] Les états des lieux préalables aux troisièmes PGDH 2022 - 2027 [↗](#) ont été soumis à enquête publique entre décembre 2018 et juin 2019 [↗](#). Les PGDH 2022 - 2027 devraient être soumis à enquête publique à partir de décembre 2020 afin d'être adoptés par le Gouvernement wallon en décembre 2021.

État biologique des masses d'eau de surface en Wallonie



n = nombre de masses d'eau

La masse d'eau est l'unité spatiale utilisée pour l'évaluation de l'état des milieux aquatiques au niveau européen.

Une masse d'eau peut comprendre plusieurs stations de mesure.

* L'état biologique global prend en compte l'évolution temporelle et la variabilité spatiale des stations ainsi que la diversité d'informations résultant des différents groupes indicateurs.

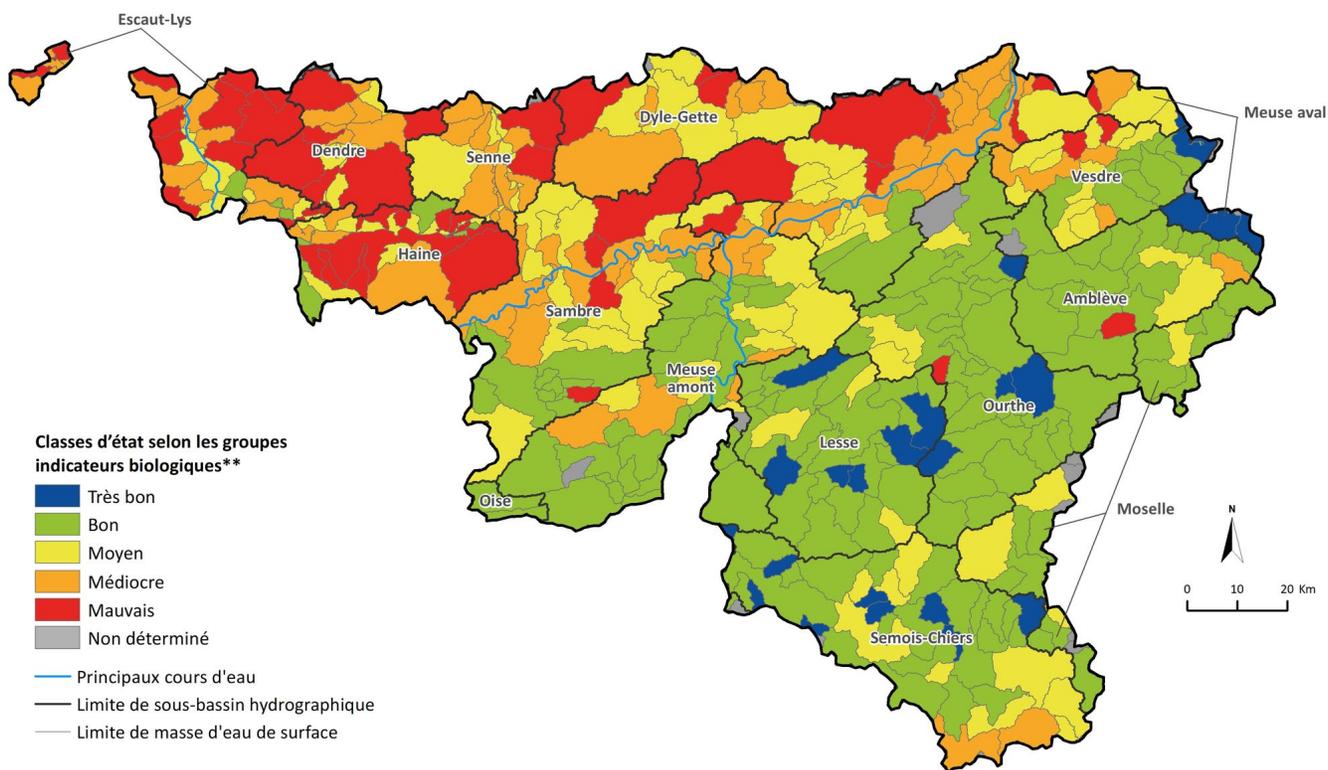
** État au terme de la période concernée par les premiers Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH 1, 2009 - 2015)

*** État à la moitié de la période concernée par les deuxièmes Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH 2, 2016 - 2021). À noter que cet état consolidé se base sur des données de 2018, 2017 et 2016 mais également sur des données antérieures ponctuellement.

REEW – Sources : SPW Environnement - DEMNA ; SPW Environnement - DEE

© SPW - 2020

État biologique des masses d'eau de surface en Wallonie (état des lieux fin 2018*)



* État à la moitié de la période concernée par les deuxièmes Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH 2, 2016 - 2021). À noter que cet état consolidé se base sur des données de 2018, 2017 et 2016 mais également sur des données antérieures ponctuellement.

** Les quatre groupes indicateurs biologiques sont les diatomées, les macrophytes, les macroinvertébrés et les poissons.

REEW – Sources : SPW Environnement - DEMNA ; SPW Environnement - DEE

© SPW - 2020

Évaluation

 Etat défavorable et évaluation de la tendance non réalisable

État : Défavorable

- Référentiel : directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE  - objectif d'atteindre le bon état (bon état biologique notamment) (ou le bon potentiel) des masses d'eau de surface fin 2015 avec un report possible de l'échéance à 2021 ou 2027.
- Fin 2018, l'état biologique était considéré comme bon à très bon pour 171 masses d'eau sur le total des 352, soit 49 %.

Tendance : Évaluation non réalisable

Le nombre de masses d'eau de surface en bon ou très bon état biologique est identique entre les résultats de la période 2009 - 2015 et le bilan établi fin 2018 (171 masses d'eau). Cependant, la série temporelle n'est pas suffisamment longue pour pouvoir évaluer la tendance.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

Informations complémentaires

Ressources utiles

- Indicateur "*Freshwater quality*". EEA. 
- Indicateur "Qualité biologique des principaux cours d'eau et étangs". Bruxelles environnement. 
- Indicateur "*Macro-invertebraten*". VMM. 
- Indicateur "*Vissen*". VMM. 
- Indicateur "*Andere biologische kwaliteitselementen*". VMM. 
- Indicateur "Qualité écologique des eaux de surface". ONB. 
- Indicateur "État biologique des cours d'eau". OFEV. 
- Portail de l'eau en Wallonie. 

